

Établissement / École

Nom :	Institut polytechnique de Grenoble École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées
Sigle :	Grenoble INP - ENSIMAG
Type :	Public
Académie :	Grenoble
Sites de l'école :	Saint-Martin-d'Hères
Sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur	

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/06-07

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NV (nouvelle voie, première accréditation) :
 Ingénieur spécialisé en économie régénérative, diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI, rapporteure principale), Gildas GAUTIER (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Martine CAZIER (experte auprès de la CTI), Eva ADAM (experte internationale auprès de la CTI), Hugo VALENTINY (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 septembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur spécialisé en économie régénérative , diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de l'Institut polytechnique de Grenoble, sur le site de Saint-Martin-d'Hères	Formation continue	2025	2025-2026	restreinte

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Réunir le conseil de perfectionnement périodiquement, au moins une fois par an inscrit dans le règlement intérieur de l'école (article 13).

Pour la formation

- Mettre en place un conseil de perfectionnement spécifique et le réunir périodiquement au moins une fois par an comme inscrit dans le règlement intérieur de l'école (article 13) ;
- Mettre en place un accompagnement pédagogique des tuteurs entreprise ;
- Augmenter la part des enseignements délivrés par les vacataires socioéconomiques pour atteindre les 20% demandés dans R&O ;
- S'assurer d'une formation à la recherche même dans un domaine si émergent ;
- Aller vers un allègement de la charge horaire de la formation ;
- S'assurer d'une remise à niveau effective en sciences humaines, économiques et sociales (SHES) effective en début de la formation ;
- S'assurer d'un niveau B2 en anglais en sortie de la formation et donner les moyens aux apprenants d'y parvenir (cours, remise à niveau, etc.).

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2024.

La présidente
Claire PEYRATOUT

